

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTÈRE DES SPORTS**

**WILAYA D'ORAN**

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**NIF : 420029000031023**

**Deuxième Avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales**

**N°25/DJS/2026**

**Projet : MISE À NIVEAU ET EQUIPEMENT DU STADE HABIB BOUAKEUL- ORAN**

**Lot n°01 : Les trois (03) gradins (5000/4000/3000 places et tribune officielle).**

**Lot n°03 : Travaux de peinture des façades extérieures (Réservé aux micro-entreprises).**

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Oran, lance un deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour projet : **Mise à niveau et équipement du stade HABIB BOUAKEUL- ORAN, en Lots Séparés, Lot n°01 : Les trois (03) gradins (5000/4000/3000 places et tribune officielle), et Lot n°03 : Travaux de peinture des façades extérieures (Réservé aux micro-entreprises).**

Pour participer à cet appel d'offres, Les entreprises doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes :

**Lot n°01 : Les trois (03) gradins (5000/4000/3000 places et tribune officielle) :**

**✚ En cas de soumissionnaires seul :**

**1- Un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité Catégorie 05 ou plus, activité principale Bâtiment.**

**2- Ayant déjà réalisé au moins un (01) projet de travaux similaires (Restauration des vieux bâtis ou gradins de stades ou Salles omnisports ou toute infrastructure accueillant du public) d'un montant de 100.000.000,00 DATTC justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics.**

**3- Ayant déjà réalisé au moins un (01) projet de travaux en charpente métallique justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics.**

Le soumissionnaire peut justifier le deuxième critère et le troisième critère sur la même attestation de bonne exécution.

En cas où l'attestation de bonne exécution ne porte pas le montant ou la nature des travaux (Charpente métallique) le soumissionnaire doit annexer tout document justifiant le montant (marché, avenant, DGD, etc.....).

**4- La moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années (figurant dans les bilans fiscaux visés par Les services des impôts) et le C20, doit être égale ou supérieure à 100.000.000,00 DA.**

**✚ En cas de soumissionnaires en groupement :**

- Un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité **Catégorie 05 ou plus, activité principale Bâtiment** pour le chef de fil et **Catégorie 03 ou plus activité principale Bâtiment** pour les membres du groupement.

- Un protocole d'accord non forcément notarié liant les membres du groupement solidaire, dans laquelle sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement

**Le groupement** doit avoir une **moyenne des chiffres d'affaires** des trois dernières années (figurant dans les bilans fiscaux visés par les services des impôts) et le C20, doit être égale ou supérieure à **100.000.000,00 DA.**

**Un des membres du groupement**

**1- Ayant déjà réalisé au moins un (01) projet de travaux similaires (Restauration des vieux bâtis ou gradins de stades ou Salles omnisports ou toute infrastructure accueillant du public) d'un montant de 100.000.000,00 DATTC justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics.**

**2- Ayant déjà réalisé au moins un (01) projet de travaux en charpente métallique justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics.**

Le soumissionnaire peut justifier le premier critère et le deuxième critère sur la même attestation de bonne exécution.

En cas où l'attestation de bonne exécution ne porte pas le montant ou la nature des travaux (Charpente métallique) le soumissionnaire doit annexer tout document justifiant le montant (Marché, avenant, DGD, etc.....).

**• Lot n°03 : Travaux de peinture des façades extérieures (Réservé aux micro-entreprises) :**

- Une attestation ou décision de création de micro-entreprise et ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité **catégorie 01 ou plus activité principale Bâtiment**, conformément aux dispositions de l'article 87 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics.

- Document de banque ou l'organisme financier concerné, justifiant leur solvabilité bancaire.

Le récépissé de dépôt en cas d'expiration de la qualification ne pourra en aucun cas remplacer celle-ci et le soumissionnaire est considéré comme inéligible pour soumissionner.

Les entreprises peuvent retirer le cahier des charges à compter de la date de parution du présent avis d'appel d'offre dans la presse nationale, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Oran service des investissements et des équipements sise au 10, rue MAOUED Ahmed, Ex: Mirauchaux, Oran, contre le paiement de

la somme de quatre mille dinars (**4000,00**) **DA** non remboursable, à virer au **Trésor public de la wilaya d'Oran**.  
Les soumissionnaires devront obligatoirement joindre à leurs dossiers de soumission les pièces réglementaires suivantes :

### **1-Dossier de candidature**

-Déclaration de candidature ;

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou le soumissionnaire atteste qu'il :

- \* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés Publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
- \* n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
- \* est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- \* est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché
- \* a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
- \* détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Une déclaration de probité ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Un protocole d'accord non forcément notarié liant les membres du groupement (Cas de groupement solidaire)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissions aires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

### **A/ Capacités professionnelles :**

**Lot 01 :** Un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité **Catégorie 05 ou plus, activité principale Bâtiment.**

**Lot 03 :** Une attestation ou décision de création de micro-entreprise et ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité **catégorie 01 ou plus, activité principale Bâtiment**

### **B/ Capacités financières :**

Moyens financiers justifiés par le C20 et les bilans des trois (03) derniers années approuvés par les services des Impôts et les références bancaires.

### **C/ Capacités techniques :**

#### **Moyens humains**

\*Liste nominative du personnel d'encadrement avec leurs CV signés et diplômes appuie par les affiliations délivrées par les services CNAS ou CASNOS en cours de validité justifiant la présence effective des effectifs de l'encadrement faisant l'objet de notation.

\***Moyens matériels** : La liste des matériels et engin à utiliser pour les travaux justifié par la copie de cartes grise avec assurance en cours de validité pour les moyens matériels roulant, et des factures d'achat et un PV d'inventaires pour les moyens matériels non de moins de deux (02) ans visé par expert agréé ou huissier de justice.

#### \* **Référence professionnelles** :

Les attestations de bonne exécution signées par les services contractants publics.

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché qui devra les fournir dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché par les documents suivantes :

- Copie du registre de commerce électronique.
- Mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH en cours de validité
- Extrait de rôles apuré ou avec un échéancier de paiement et porte la mention de inscrit au fichier national des fraudeurs.
- Extrait du casier judiciaire du gérant de l'entreprise ou du directeur général de l'entreprise datant moins de trois (03) mois.
- Copie de l'attestation de dépôts des comptes sociaux pour les sociétés de dernier exercice.
- Copie de numéro d'identification fiscale « NIF ».
- Relevé d'identification bancaire « RIB ».

## **2- L'offre technique rendra :**

- Une déclaration à souscrire remplie datée et signée ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : **Un Mémoire Technique Justificatif** tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- **NB : Le Mémoire Technique Justificatif déposé doit être rempli, daté et signé, le cas contraire l'offre sera systématiquement rejetée.**
  - Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté »
  - Planning de réalisation des travaux portant le délai de réalisation pour chaque lot.

## **3-L'offre financière comprendra**

- La lettre de soumission remplie datée et signée ;
  - Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli daté et signé ;
  - Le devis quantitatif et estimatif (DQE) rempli daté et signé ;
- Le dossier de candidature, l'offre technique, et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du prestataire, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière ».
- Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

## **DEUXIÈME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES**

**N°25 /DJS/2026**

**PROJET : MISE À NIVEAU ET EQUIPEMENT DU STADE HABIB BOUAKEUL- ORAN**

**LOT (.....) : .....**

**Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Oran**

**10, rue MAOUED Ahmed, Ex MIRAUCHAUX, Oran.**

**« Soumission à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la 1<sup>ère</sup> parution du présent avis dans la presse nationale, électronique et le BOMOP.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires le dernier jour la période de préparation des offres de 08 Heures 00 à 12 Heures 00.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13 h00 en séance publique au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Si cette date coïncide à un jour férié, l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.